

LA PRESSE EN REVUE...



LUNDI 10 FEVRIER 2014

SOMMAIRE

- 1) Le coup de gueule
- 2) Ils préféreraient la...
- 3) C'est dur pour lui et ses copains
- 4) Le grand partage
- 5) Il y reste
- 6) L'arnaque...
- 7) Alerte rouge
- 8) Visite...



Gérard Diez La Presse en Revue

I) Pacte de responsabilité : le coup de gueule de Dray et Lienemann



Marie-Noelle Lienemann et Julien Dray écrivent à Harlem Désir (Reuters)

Avant le séminaire de lundi sur le pacte de responsabilité, le JDD et Le Monde se sont procurés la lettre que Marie-Noëlle Lienemann et Julien Dray ont envoyé à Harlem Désir, Premier secrétaire du Parti socialiste.

Monsieur le Premier Secrétaire,

Nous avons demandé que soit organisé par la direction du Parti un séminaire de travail réunissant le Bureau National du Parti Socialiste et le gouvernement.

A notre grand déplaisir, nous constatons que ce qui devait être logiquement une réunion de travail pour construire ensemble des solutions politiques se transforme en fin de compte en un véritable show. Nous avons déjà souligné ces risques lors d'un précédent Bureau National, mais les propositions d'ordre du jour que nous venons de recevoir sont plus encore inacceptables.

Nous n'avons rien contre l'association des parlementaires à la politique du gouvernement et à la vie du parti, mais le séminaire qui devait réunir les membres du BN et l'exécutif se transforme en réunion publique, grande messe qui ne permettra pas l'échange approfondi, franc et lucide que la situation actuelle impose entre nous.

Nous doutons que cette opération de communication soit de nature à régler les lourds problèmes politiques que nous avons à résoudre.

Les dirigeants du PS ne sauraient être réduits au rôle de commentateurs a posteriori des décisions et les militants considérés comme une masse de manœuvre. Nos instances ont droit à plus de respect et le débat politique ne saurait être en permanence éludé.

Etant placés devant le fait accompli, nous en tirerons toutes les conséquences dans les heures qui viennent.

Bien amicalement

Julien Dray,

Marie-Noëlle Lienemann

Arthur Nazaret - Le Journal du Dimanche

II) Municipales : les Français préféreraient une victoire de la droite

Par Les Echos

Selon un sondage Ifop publié dans Le Journal du dimanche, 46% des personnes interrogées souhaitent la victoire des listes UMP/UDI/FN, contre 40% pour les listes PS/EELV/FG. Une première depuis 2007.



La droite préférée à la gauche dans les intentions de vote aux municipales - Sipa/Baziz Chibane

Les élections municipales seront-elles une preuve du désamour des Français d'avec la gauche ? Selon un sondage Ifop publié dans Le Journal du Dimanche, 46% des personnes interrogées souhaitent en tout cas une victoire des listes UMP/UDI/FN, contre 40% pour les listes PS/EELV/FG. Frédéric Dabi, directeur général adjoint de l'institut de sondages cité par le JDD, souligne que «c'est la première fois depuis 2007 que le souhait de victoire est favorable à la droite». Mais, analyse-t-il, «la gauche n'est pas en effondrement. Elle est fragmentée avec une déception chez les électeurs de François Hollande». Le Parti socialiste ne recueille que 21% des intentions de vote, contre 11% pour le Front de gauche et 8% pour les écologistes. Autre signal préoccupant, seuls 52% des électeurs interrogés sont «déterminés à revoter pour les listes socialistes», écrit le JDD.

Autre résultat notable du sondage, les intentions de vote sont plus fournies qu'auparavant. Deux Français sur trois se disent prêts à aller voter. Mais c'est du côté des partisans de la droite que la mobilisation semble la plus forte. L'UMP table en tout cas sur un vote sanction lors du scrutin du

mois prochain, misant notamment sur une forte abstention à gauche. Les enjeux locaux restent toutefois prééminents et la droite vise la reconquête des villes moyennes, les grandes semblant beaucoup plus difficile à reprendre à la gauche.

III) Balladur et Cie poursuivis par Karachi

Violette LAZARD



Edouard Balladur, alors Premier ministre, et Nicolas Sarkozy, alors ministre du Budget et porte-parole de campagne du premier, quittent l'Elysée le 29 mars 1995. (Charles Platiau. Reuters)

Les juges demandent la saisine de la Cour de justice de la République pour entendre les ex-ministres.

Nicolas Sarkozy n'en a peut-être pas fini avec l'affaire Karachi. Vendredi, les juges qui enquêtent sur le volet financier du dossier ont demandé la saisine de la Cour de justice de la République (CJR), pour que celle-ci poursuive les investigations sur Edouard Balladur, ancien Premier ministre, François Léotard, son ministre de la Défense, et ont évoqué le nom de l'ex-président de la République. A la fin de leur ordonnance de dessaisissement de 170 pages, les juges ont évoqué le cas de Nicolas Sarkozy,

ministre du Budget d'Edouard Balladur entre 1993 et 1995. «Il apparaît cependant, au vu des éléments recueillis par l'information, qu'il appartient à la Cour de justice de la République d'entendre Nicolas Sarkozy comme témoin assisté, ès qualités de ministre du Budget», écrivent-ils dans l'ordonnance, d'après une source judiciaire.

En clair, les charges ne sont pas suffisantes selon eux pour préconiser son renvoi. Mais il existe suffisamment d'éléments sur son éventuelle implication dans le financement occulte de la campagne de Balladur en 1995, pour nécessiter son audition. Les magistrats ne disent pas non plus que la CJR est obligée de l'entendre. Et quand bien même, cette instance, la seule habilitée à juger des membres du gouvernement pour des faits commis dans l'exercice de leurs fonctions, est libre de suivre ou non la position des juges d'instruction.

Armement.

Dans le volet financier du dossier Karachi, les juges qui enquêtent depuis plus de deux ans soupçonnent le candidat Balladur d'avoir financé sa campagne présidentielle de 1995 via des fonds secrets et des rétrocommissions versées dans le cadre de contrats d'armement avec le Pakistan et l'Arabie Saoudite. Avec le ministère de la Défense, alors dirigé par François Léotard, Matignon avait imposé de nouveaux intermédiaires sur ces contrats pourtant quasi aboutis, Ziad Takieddine et Abdul Rahman el-Assir.

Quels sont les éléments qui pourraient justifier une audition de Nicolas Sarkozy, qui a toujours parlé de «fable» pour désigner son éventuelle implication ? Il s'agit notamment de l'histoire des «balourds», nom donné aux commissions versées dans le cadre de la signature de gros contrats d'armement. L'enquête a montré que, fin 1994, Nicolas Sarkozy a donné son accord au versement anticipé de ces commissions dans le cadre d'un contrat saoudien pour la réhabilitation de frégates. Ce n'est pas le versement de ces «frais commerciaux exceptionnels» - 210 millions de francs en début de contrat - qui pose problème. A cette époque, leur paiement était autorisé. Mais Nicolas Sarkozy a pris la décision de les autoriser de façon anticipée, contre l'avis de plusieurs membres de Bercy, dont sa directrice du Budget.

Où est allé cet argent ? Une partie a été versée aux

intermédiaires dépêchés par le gouvernement, dont l'homme d'affaires Ziad Takieddine. Ce dernier, mis en examen à de multiples reprises dans le dossier, a reconnu lors d'une audition avoir reversé plusieurs millions de francs à des proches de la campagne de Balladur sous la forme de rétrocommissions. Il a ainsi avoué avoir remis lui-même 6 millions de francs à Thierry Gaubert, ancien collaborateur de Sarkozy à la mairie de Neuilly, lors de trois voyages à Genève, fin 1994.

«Il n'y a aucune surprise dans la décision des juges d'instruction, commente Me Marie Dosé, avocate de victimes de l'attentat de Karachi. Il n'y a pas assez de charges pour mettre en cause la responsabilité pénale de Nicolas Sarkozy et demander son renvoi devant la CJR. Il doit pouvoir bénéficier du statut de témoin assisté, pour expliquer les raisons qui l'ont poussé à entériner "les balourds" contre l'ensemble de son administration.» Me Olivier Morice, avocat de familles de victimes, avait demandé l'audition de l'ancien président de la République comme témoin par les juges du pôle financier chargés du dossier. Une demande refusée vendredi. «En refusant notre demande d'audition de Nicolas Sarkozy, les juges soulignent que des témoignages et des éléments recueillis dans l'information judiciaire nécessitent que la CJR puisse l'entendre comme témoin assisté, a-t-il commenté. Cela démontre à l'évidence que Nicolas Sarkozy n'est nullement mis hors de cause dans le volet financier de l'attentat de Karachi.»

Poursuites.

Que les juges se dessaisissent au profit de la CJR ne signifie pas que le dossier est plié. Le parquet de Paris doit désormais décider de le transmettre, via le parquet général, au procureur général près la Cour de la cassation, Jean-Claude Marin. Ce dernier le transmettra - ou pas - à la CJR. Celle-ci devra alors se prononcer sur l'opportunité d'éventuelles poursuites, contre quelles personnalités, puis d'un éventuel jugement. La CJR, créée en 1993, est actuellement saisie du dossier de Christine Lagarde (affaire Tapie) et d'Eric Woerth (affaire de l'hippodrome de Compiègne). Lors de sa campagne, François Hollande avait promis d'abroger cette instance, refusant aux ministres une justice d'exception. Promesse enterrée.

Concernant les autres personnes mises en examen dans le dossier Karachi - Ziad Takieddine, Thierry

Gaubert, l'ancien directeur de cabinet de Balladur et proche de Sarkozy Nicolas Bazire, l'ancien ministre de la Culture Renaud Donnedieu de Vabres - les juges viennent de clore leur dossier. C'est au parquet de se prononcer sur leurs éventuels renvois, avant de laisser la décision finale aux juges.

liberation.fr-par Violette Lazard

IV) Les partis politiques se partagent 63 millions d'euros d'aides publiques

Selon les données publiées au Journal officiel samedi, le Parti socialiste perçoit 25,4 millions d'euros d'aides publiques pour 2014. Devant l'UMP, qui capte 18 millions.



Les partis politiques se partagent 63 millions d'euros d'aides publiques en 2014 - AFP/Philippe Huguen

Le Parti socialiste arrive nettement et logiquement, comme en 2013, en tête des aides publiques aux partis pour 2014, dont les montants sont publiés samedi au Journal officiel. Traduction arithmétique des élections législatives de 2012, ces aides sont versées plus tôt qu'en 2013, où elles avaient été effectives en juin.

D'un montant global de 63.099.073,55 euros, elles sont ventilées en deux «fractions». La première repose sur le nombre de voix obtenues au premier tour des législatives de juin 2012, avec un correctif sanctionnant les défaillances de parité hommes-femmes.

Vainqueur de ce scrutin, le PS en est le premier bénéficiaire avec près de 8 millions de voix récoltées pour 305 candidats hommes et 226

femmes. Il touche à ce titre 10 millions d'euros. Vient ensuite l'UMP (6,7 millions de voix pour 377 candidats et 129 candidates, un déséquilibre que le parti avait justifié par son grand nombre de sortants hommes). Elle reçoit 6 millions d'euros de financement public à ce titre.

Le FN vient en troisième position (3,2 millions de voix, 293 candidats, 281 candidates) avec 4,9 millions d'euros. C'est le parti qui a présenté le plus de femmes. EELV est celui qui se rapproche le plus de la parité : 1,4 million de voix s'étant portées sur 239 hommes et 233 femmes, ce qui vaut au parti écologiste 2 millions d'euros d'aides. Neuf autres formations se partagent le total de 28 millions d'euros pour cette fraction du financement public, auxquels s'ajoutent 288.623 euros pour des partis représentés uniquement en Outre-mer.

Rattachement des parlementaires aux formations

La seconde «fraction» est calculée sur le nombre d'élus et découle du rattachement à des formations que font connaître en novembre chaque année les parlementaires (40.000 euros environ par député ou sénateur).

Le PS, avec ses 289 députés et 126 sénateurs, reçoit 15,4 millions d'euros, l'UMP (198 députés, 125 sénateurs) 12 millions. Avec seulement deux députés, le Front national dégringole dans ce classement et reçoit 74.560 euros, devancé par un groupement de centristes et DVD (Urcid), par EELV, par les radicaux de gauche, le PCF, le Nouveau Centre ou Debout la République.

Le calcul de ce second tableau (34,3 millions d'euros en tout) sera impacté par les prochaines sénatoriales. En revanche, les européennes n'interviennent pas dans le calcul de cette aide publique, la plus importante source de financement des partis. Les municipales y jouent un rôle indirect, par la désignation de grands électeurs qui choisiront ensuite les sénateurs.

http://www.slideshare.net/slideshow/embed_code/30973328?rel=0#

V) EELV reste au gouvernement, malgré tout



Le conseil fédéral d'Europe écologie les Verts s'est dit ce samedi prêt à mettre de côté toutes les dernières couleuvres si le gouvernement met bien en application la loi sur la transition énergétique promise par François Hollande pour 2014.

"Ce que je souhaite aujourd'hui", c'est "que nous ayons une participation combative à ce gouvernement. Nous devons être combattants dans ce que nous voulons", a lancé Emmanuelle Cosse devant le Conseil fédéral ou "parlement" du parti, réuni à Paris. La secrétaire nationale d'EELV n'a pourtant pas eu de mots assez durs pour dénoncer le retrait du projet de loi "Bertinotti" sur la famille, le qualifiant de "renoncement consternant", de "scandale inacceptable". Idem pour les dernières déclarations prêtées au ministre du Redressement productif, Arnaud Montebourg, sur une technique expérimentale "propre" d'extraction des hydrocarbures de schiste.

"Intransigeant"

Ces crispations passées, EELV paraît miser sur la transition énergétique et compte sur ses deux ministres pour imprimer sa marque sur le texte en préparation. Le président François Hollande a promis l'adoption de la loi d'ici la fin de 2014 et le texte devrait être présenté en Conseil des ministres en juin-juillet, selon plusieurs participants au Conseil fédéral. Le parti vert sera "totalement intransigeant" sur cette loi "parce que c'est une opportunité que nous n'aurons qu'une seule fois. Soit nous réussissons cette année, soit il n'y aura pas de transition énergétique dans le quinquennat". Il faut "mettre la barre très haut", a averti Emmanuelle Cosse. Cette loi "doit être pour nous le marqueur de l'année et le marqueur

du quinquennat" a-t-elle souligné. C'est aussi une condition sine qua non de la participation de deux ministres écologistes au gouvernement. "Nous faisons partie de ce gouvernement, nous l'assumons". Mais la loi à venir constituera un "marqueur". "Nous discuterons à l'issue de cette loi". "Pour l'instant, je veux me battre pour une loi", a-t-elle martelé. "Je ne suis pas une femme défaitiste. Je veux que cette loi soit ambitieuse".

Municipales

L'heure n'est pas aux questions sur le maintien ou pas des ministres écolos au gouvernement, estime de même Jean-Vincent Placé, patron des sénateurs EELV. "Quand on est de gauche et qu'on voit ce qui se passe à l'extrême droite, qu'on voit la droite et les messages qu'elle apporte, qu'on voit ce qui se passe dans la rue et qu'on voit qu'il n'y a pas d'offre alternative avec le Front de gauche (...), je ne vois pas quel serait l'intérêt pour les écologistes de rajouter une crise politique, voire politique" à la crise économique et sociale, a commenté le sénateur.

La "priorité écologique majeure", c'est la loi de transition énergétique, a abondé François de Rugy, co-président du groupe écologiste à l'Assemblée. La participation de ministres écologistes au gouvernement "ne se pose pas" actuellement.

EELV veut verdir le Pacte de responsabilité. Dans un communiqué publié samedi soir, EELV a annoncé que le Conseil fédéral, exprimant sa "ferme opposition" au Pacte de responsabilité du Président François Hollande, avait adopté à l'unanimité moins un blanc une motion pour "un Pacte de responsabilité écologique et social". EELV réclame notamment "la mise en place d'une fiscalité écologique à destination des entreprises", mais aussi "la suppression des niches fiscales néfastes à l'environnement". "En raison des orientations économiques choisies par le gouvernement, le soutien d'EELV au Pacte de responsabilité n'est donc pas acquis", précise le communiqué.

humanite.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

VI) La justice est saisie d'une gigantesque escroquerie à la formation professionnelle

Par Rachida El Azzouzi

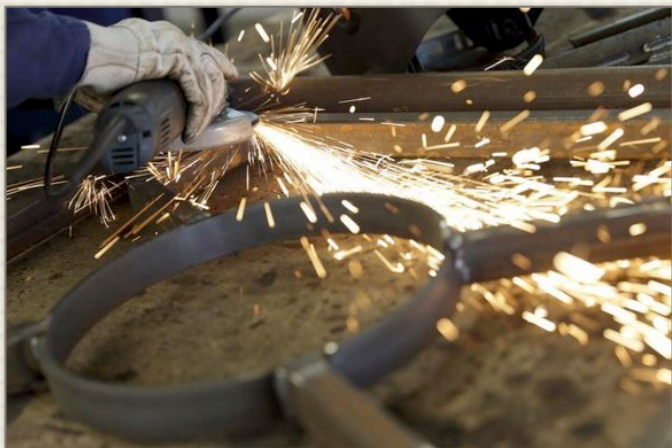
Alors que le projet de loi sur la formation professionnelle est discuté en procédure accélérée à l'Assemblée, le service régional de contrôle d'Ile-de-France a saisi la justice d'une énorme escroquerie présumée à la formation professionnelle. Selon nos calculs, quarante millions d'euros ont été détournés entre 2007 et 2012 en Ile-de-France. Trois mois après le signalement, le parquet de Paris n'a toujours pas réagi.

Soixante-sept organismes de formation suspects ; près de quarante millions d'euros d'argent public potentiellement détournés entre 2007 et 2012 ; des milliers de formations bidons, de conventions signées à blanc, de faux émargements, de fausses factures... À l'heure où les députés discutent en procédure accélérée du projet de loi sur la formation professionnelle, nouvelle arme antichômage du gouvernement, un énième scandale de détournement massif de fonds publics pourrait éclabousser un secteur connu pour son opacité, et où les arnaques en tout genre sont légion faute de moyens de contrôle suffisants.

Dans un signalement que s'est procuré Mediapart, le service régional de contrôle (SRC) de la formation professionnelle d'Ile-de-France a saisi, le 8 novembre dernier, le pôle financier du parquet de Paris pour l'informer d'une vaste escroquerie présumée en bande organisée, assortie de faux et usage de faux ainsi que de fraude fiscale. Les agents du SRC (contrôleurs ou inspecteurs du travail) ont agi après une série de contrôles portant sur une centaine d'organismes de formation franciliens, au titre de l'article 40 du code de procédure pénale obligeant tout fonctionnaire qui « acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit d'en donner avis sans délai au procureur de la République ».

Dans leur rapport, ils détaillent « une fraude organisée en réseau par mutualisation de locaux et de salariés ». Baptisée « ABC », des initiales des trois gérants du premier sous-réseau identifié (Azoulay, Benhamou, Coriatt), elle mêle formations fictives et fausses factures. Huit autres

sous-réseaux sont identifiés à l'intérieur de ce lacis tentaculaire où les escrocs jouent généralement en famille, se transmettant de père en fils les mille et une combines pour vendre du vent. Une escroquerie à très grande échelle au détriment des chômeurs, des salariés les moins qualifiés et à l'insu des OPCA, les organismes paritaires collecteurs agréés, chargés de collecter, mutualiser et distribuer les fonds publics de la formation professionnelle.



© reuters

Le SRC précise qu'à ce stade, « il est impossible d'estimer l'ampleur de l'escroquerie à la formation professionnelle (sans évoquer les fraudes fiscales par majoration de charges) ». Mais d'après nos calculs, sachant que les montants déclarés par les 67 organismes de formation mis en cause sur leurs bilans pédagogiques et financiers font état d'un chiffre d'affaire total sur la période 2007-2012 de 55 189 423 euros, le montant total détourné dépasserait les quarante millions d'euros (ndlr : voir notre méthode de calcul expliquée dans la boîte noire).

Né le 13 janvier 1982
Permis B, Marié

Niveau d'étude

2007-2009 : Diplôme de Comptabilité et Gestion ENC bessières Paris 17
2004-2005: La Sorbonne DEUG économie et gestion Paris I
2002-2003: Baccalauréat ES (économique et sociale) spécialité anglais lycée Paul bert
1997-1998: Brevet des collèges-Paris 20ème

Expériences professionnelles

2010-2011 : Responsable commercial société CCI Euroloam
2008-2009: Alternance service comptabilité société SPIC à Villeneuve Le Roy .
2005- 2008: Conseiller Commercial Société Prestarub (Objets Publicitaires) 94700 Maisons-Alfort
2003 à 2005 : Conseiller formation pour adulte - CEGOS

Informatique

Environnement internet, MultiMedia, Pack Office - windows, word , excel.

Langues

Anglais parlé, lu, écrit
Espagnol : parlé, lu, écrit

Violons d'ingre

littérature, théâtre, cinéma, ...

Cette gigantesque duperie, qui garantit une progression anormalement rapide du chiffre d'affaires, a été possible grâce à un système bien huilé de surfacturation et à une technique de fraude toujours identique. De jeunes entrepreneurs, entre 20 et 32 ans, au CV vierge de toute expérience dans le domaine de la formation professionnelle, qui mènent généralement grand train de vie, créent des sociétés aux noms très similaires (la plupart à partir de 2007). Quand ils n'adossent pas à leurs initiales les mots « conseil », « consult », « consulting », « formation », ils choisissent une appellation faisant penser à des structures publiques type « centre régional de conseil aux entreprises », « école française pour le maintien dans l'emploi » ou encore « office régional de formation professionnelle ».

Pour obtenir la « DA », déclaration d'activité, le précieux sésame délivré par les préfetures pour enregistrer leurs structures comme organisme de formation et ainsi bénéficier des fonds gérés par les OPCA, ils bâtissent tous le même dossier standard avec un thème de formation passe-partout, le plus souvent « initiation bureautique » ou « initiation anglais ». Puis ils matraquent leurs cibles, principalement des TPE et PME, des salons de coiffure, des restaurants, des boulangeries, des magasins. Ils les démarchent d'abord par téléphone, ensuite en envoyant des commerciaux qui n'hésitent pas à se présenter comme « missionnés » voire « agréés » par un OPCA. Ainsi les fraudeurs obtiennent-ils les éléments nécessaires pour falsifier les documents exigés par les OPCA et se faire rembourser le coût de formations fictives : informations sur les salariés, signature du gérant, tampon de la société, etc.

« Les formations sont présentées comme ayant été dispensées dans les locaux mêmes de la société (magasin, restaurant...) et par demi-journée. Sur les documents contractuels et obligatoires (convention, programme, feuille d'émargements, attestation de fin de formation), le lieu est volontairement imprécis ("Paris" ou "sur site") et l'identité du formateur n'est pas mentionnée. L'examen des feuilles d'émargement démontre que les signatures du stagiaire ont été réalisées en une seule fois et non après chaque session de formation et ne présentent jamais aucune absence de stagiaire », écrit le service régional de contrôle.

Tous les stratagèmes sont bons pour tromper la vigilance de l'administration

Les nombreux exemples recensés tout au long des vingt-quatre pages de rapport permettent de constater que la martingale est particulièrement rémunératrice et que les faussaires, parfois déjà sanctionnés par le SRC ou le fisc, ce qui ne les empêche pas de revenir à la charge quelques mois plus tard avec le même aplomb, ne reculent devant rien pour capter les deniers publics de la formation professionnelle. Ils les encaissent d'ailleurs directement par le mécanisme de la subrogation de paiement (pour alléger les procédures des entreprises, les OPCA peuvent payer directement l'organisme de formation plutôt que de rembourser l'employeur du bénéficiaire de la formation).

Tous les stratagèmes sont bons pour tromper la vigilance de l'administration. Même les plus grossiers. Certains n'hésitent pas à déclarer des sous-traitants formateurs à leur insu en se procurant leur CV sur Internet ou via d'autres organismes complices. Les organismes CRCE et ORFP, coquilles vides domiciliées à la même adresse avec six autres structures, en ont fait une spécialité. Leur enregistrement en tant qu'organisme de formation a été facilité par Jason Benhamou, un jeune loup déjà à la tête de deux organismes de formation, BC Consult et JB consulting, qui possède à 28 ans trois véhicules de luxe d'une valeur de 120 000 euros. Les clients de CRCE et ORFP se trouvaient être son père et sa mère pour l'obtention de la DA, la déclaration d'activité.

Client Date : 05 Mars 2012

Sarl JB Consulting
47 Bis rue madeleine Michelis
92200 Neuilly sur Seine
Directeur Commercial : Mr Moore Mahrane

FACTURE N°09-2012

DESIGNATION DES PRODUITS OU PRESTATION	Modele	KM	PRIX DE VENTE TTC
Bmw X6 WBAFH61050L488112	30D XDrive	28000	40750€
VITRE Teinté			Inclus
Frais immatriculation			Inclus

Solde 40750€ à Livraison.
Livre le 05/03/2012

D'autres sont des adeptes du copié-collé intégral de programmes d'écoles réputées comme l'organisme de formation EFPME, « école française pour le maintien de l'emploi », qui a usurpé le titre de l'ESSA, l'École supérieure de soudure appliquée, et oublié d'effacer la mention de l'institut dans sa demande de financement pour une formation en soudure (vous pouvez consulter

ici le programme de formation en soudure d'EFPME et là, celui de l'ESSA).

Au gré des pages, on découvre qu'une salariée d'un salon de coiffure bénéficie d'une formation de onze jours en « management initiation » mais elle a... 70 ans ! Sur sa convention de formation, le nom de l'organisme est FLEXI FORMATION alors que la raison sociale est FLEX IFORMATION. Quant au programme, c'est là encore le copié-collé de celui d'un organisme de formation reconnu. Plus loin, ce sont des formations financées par les OPCA pour des salariés qui sont en fait tout à la fois formateurs et gérants ; là, un cours de dessin payé avec le budget formation pour la fille de 13 ans d'un chef d'entreprise en lieu et place d'une initiation au logiciel Excel...

N° 580

ATTESTATION

Je soussigné (e)

NOM : [REDACTÉ]
PRENOM : [REDACTÉ]
DATE ET LIEU DE NAISSANCE : [REDACTÉ]
PROFESSION : commerçant
ADRESSE : [REDACTÉ]

Lien de parenté ou d'alliance avec les parties : aucun

Declare :

Au début de l'année dernière, en janvier 2012, j'ai été démarché par téléphone par un membre de l'Organisme Régional de Formation Professionnelle, me demandant si nous avions bouclé nos formations pour l'année et utilisé des subventions. Je cherchais alors à me former en création de blog et de sites internet, et rendez-vous fut pris. Je pensais alors avoir affaire à un organisme officiel, mais compris lors du rendez-vous qu'il n'en était rien. On me proposa alors une formation correspondant à ma demande, en m'expliquant que j'avais des droits à formation accumulés et que l'ORFP pouvait se charger de monter le dossier. Pour "rentrer dans les cases" de ce dossier, on m'expliqua que l'intitulé de ma formation serait légèrement différent, en l'occurrence initiation à la bureautique au lieu de création de blog. Lors d'un second rendez-vous, mon interlocuteur me présenta et me fit signer des dossiers pré-remplis de demande de subvention, en m'expliquant qu'une formation en anglais avait aussi été demandée, partant du principe qu'il valait mieux demander plus pour obtenir un budget qui me permettrait de recevoir une meilleure formation. Peu de temps après je fus mis en contact avec mon formateur, Monsieur [REDACTÉ] de la société [REDACTÉ] spécialisée dans la création de site et le référencement. La formation devait s'étaler sur 32 heures entre février et mars, mais pour des problèmes d'hospitalisation seule 28h furent effectivement effectuées. Monsieur [REDACTÉ] fit signer une feuille de présence par avance et me proposa un rattrapage par la suite qui ne put avoir lieu pour des raisons de planning. Depuis votre visite début juin, mes tentatives de contact avec Monsieur [REDACTÉ] pour récupérer ces feuilles de présence se sont soldées par des échecs.

Sachant que l'attestation sera utilisée en justice, et connaissance prises des dispositions de l'article 44-7 du Code Pénal, réprimant l'établissement d'attestation faisant état de faits matériellement inexacts.

Fait à Paris, le 19 juillet 2013

C'est une alarmante accélération entre 2011 et 2013 des plaintes adressées par les OPCA aux limiers du SRC d'Ile-de-France qui a permis l'identification de cette filière, laquelle s'étend jusqu'en dehors des frontières de l'Ile-de-France. À titre d'exemple, le FAFIEC (l'OPCA des sociétés d'ingénierie, études et conseil) a transmis le mail d'une salariée d'une société d'informatique qui décrit comment l'organisme ORFP, créé en juillet 2011 mais dont la comptabilité présente pour l'année 2012 un chiffre d'affaires de

formation professionnelle de plus de 300 000 euros, a tenté de lui faire signer à elle et deux de ses collègues des feuilles d'épargne pour 150 heures d'anglais alors que leur formation n'avait duré que 70 heures.

ORFP avait également présenté au FAFIEC une demande de prise en charge d'une formation en alternance (par le dispositif de la période de professionnalisation) en « communication vente et négociation pour cadre » de 270 heures d'avril à septembre 2013 pour un montant de 8 100 €. L'une des salariés raconte par mail n'avoir jamais suivi cette formation en alternance ni même l'avoir sollicitée ou envisagée et n'explique pas comment ses signatures se retrouvent sur les documents transmis à l'OPCA.

Les agents du SRC en ont profité pour contrôler trois des formateurs employés en sous-traitance. L'un d'entre eux a permis d'identifier quatre fausses factures créées à partir d'une facture réelle pour une formation dispensée par un autre organisme de formation lié au réseau : INF – Institut NES Formation. Un organisme déjà contrôlé au titre de l'année 2007 et sanctionné par un versement de 55 700 € dont 24 520 € pour des manœuvres frauduleuses.

« Nous ne sommes pas au courant de toutes les fraudes à la formation professionnelle ! »

Voici un condensé saisissant de quelques-unes des innombrables malversations, augurant un nouveau scandale d'envergure autour du système de financement de la formation professionnelle. L'affaire est aujourd'hui entre les mains de la justice. Mais le Parquet tarde à réagir. Trois mois après la remise du signalement accablant à Mme Brigitte Funel, vice-procureure chargée de la fraude sociale au pôle financier du parquet de Paris, aucune enquête préliminaire ni information judiciaire n'a été ouverte. « Le dossier est toujours à l'examen », fait savoir le Parquet. Un délai particulièrement long au regard de l'ampleur de l'escroquerie.

Étant donné la date à laquelle le signalement a atterri sur le bureau du Parquet, au moment même où les partenaires sociaux négociaient dans la douleur la réforme de la formation professionnelle, soit un texte majeur pour le gouvernement qui entend aujourd'hui le transposer en loi au plus vite par le Parlement, doit-on voir un lien de cause à effet entre le calendrier social et la lenteur de la justice ? La

question affleure.



Michel Sapin, ministre du travail © reuters

Du côté de l'administration du travail, on se refuse à commenter cette affaire et balaie toute forme de procès. Contactés, les agents du SRC à l'origine de ce signalement refusent de s'exprimer. La DIRECCTE d'Ile-de-France botte en touche, renvoyant vers la Direction générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), qui renvoie vers le cabinet du ministre du travail. Lequel coupe net avant de renvoyer vers la garde des Sceaux : « Nous ne sommes pas au courant de toutes les fraudes à la formation professionnelle ! » Un aveu presque choquant...

Pourtant, l'urgence est là. Depuis l'automne dernier, le SRC d'Ile-de-France fait face à l'afflux de jeunes sociétés pressées d'être enregistrées en tant qu'organismes de formation et qui ressemblent en de nombreux points à celles du réseau identifié. « Il est probable que nombre de ces sociétés ont été créées avec des prête-noms afin de tenter de redémarrer leurs détournements des fonds de la formation professionnelle avec les mêmes méthodes », alerte-t-il en conclusion de son rapport.

La mission des SRC est devenue impossible à remplir, tant l'insuffisance de moyens est criante. Pour contrôler les 32 milliards d'euros alloués chaque année à la formation professionnelle, la France ne compte que 150 agents ! Pour toute la région parisienne, ils sont à peine une petite vingtaine pour contrôler 22 000 organismes de formation. En PACA, l'une des régions où la fraude est endémique, ils sont quatre. Comment mettre un coup d'arrêt brutal à de telles escroqueries ?

En France, n'importe quel quidam peut ouvrir un

un organisme de formation d'une simple déclaration en préfecture. Nul besoin de diplôme, ni de projet pédagogique. Depuis vingt ans, les rapports des plus hautes instances de la République – Parlement, cour des comptes, inspection générale des affaires sociales, etc. –, se succèdent pourtant pour dénoncer la gabegie du système et la défaillance cruelle de moyens de contrôle.

Le dernier en date, le rapport Perruchot, remonte à 2011. Il constatait que « le rendement des contrôles qui existent déjà peut laisser pantois : en 2010 [...], 4 000 contrôles sur un champ qui représentait plus de 200 millions d'euros, aurait débouché sur 30 millions d'euros de redressements, ce qui représente de fait un taux très élevé d'irrégularités découvertes ».

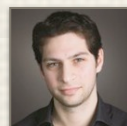
Mais le grand nettoyage de la formation professionnelle, que Tracfin classe dans le top 4 des secteurs les plus sensibles au blanchiment de capitaux, n'est pas pour demain. Les réformes se suivent et se ressemblent quel que soit le gouvernement. Celle qui est en débat en ce moment même à l'Assemblée nationale, tant vantée par Michel Sapin, s'annonce dans la même veine que les précédentes.

Sur les quatre-vingt pages du projet de loi, seuls deux feuillets sont consacrés au renforcement du contrôle. Quelques adaptations mineures sont proposées. Mais la masse contrôlable, déjà démesurée, sera alourdie de deux milliards d'euros supplémentaires avec le contrôle de la taxe d'apprentissage. Sans effectif supplémentaire pour les inspecteurs du travail ni garde-fous, pour le plus grand bonheur des escrocs qui peuvent continuer à siphonner en toute impunité le magot...

mediapart.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

VII) Travail au noir : l'alerte rouge



Par David Bensoussan

Avec la crise et le "ras-le-bol fiscal", la fraude s'envole. En 2013, les redressements de l'Urssaf ont atteint 290 millions d'euros, un record. Transports, BTP et restauration sont les plus visés.



Le parking de Batkor, à Ivry-sur-Seine. DR

Quinze entreprises de sécurité et des dizaines d'agents payés au noir grâce à un système de fausses factures, orchestré depuis une cité de Seine-et-Marne. Pour Didier Deloose, le shérif de la lutte contre le travail illégal à l'Urssaf Ile-de-France, c'est une affaire emblématique. En novembre, ses inspecteurs ont débarqué dans plusieurs sociétés de vigiles. La plus importante, basée aux Pavillons-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), déclarait ses 500 salariés aux 35 heures, mais certains en faisaient 70.

Pour cacher les salaires occultes, le gérant faisait appel à un escroc, patron de PME à Melun. "La société de sécurité enregistrait de fausses factures adressées au pseudo-sous-traitant de Melun, explique Didier Deloose. Ce dernier prélevait une commission et reversait l'argent sous forme de chèques destinés à payer le personnel non déclaré." Des chèques encaissés par des proches des salariés, afin de brouiller les pistes. Le gérant, épinglé, va écoper d'un redressement de 2,5 millions d'euros. Comme lui, les quinze patrons qui ont eu recours au faussaire de Melun seront poursuivis par la justice.

Contrôles ciblés

Ce genre d'affaire, les limiers de l'Urssaf en trouvent à la pelle. En 2013, leurs redressements pour travail dissimulé ont atteint 290 millions d'euros. Une envolée de... 168% depuis 2008. Peu à peu, les pouvoirs publics pénètrent le monde occulte du travail au noir, ciblant leurs contrôles dans les secteurs les plus indécents : le bâtiment, l'agriculture, les hôtels et cafés-restaurants. Dans ces métiers, 12.000 entreprises ont été épinglées pour travail illégal en 2012 sur les 65.000 contrôlées. Soit, en moyenne, 18% de fraudeurs !

Pas de doute, le travail au noir est bel et bien en train de gangrener notre économie. Un vrai fléau. Selon les dernières estimations de 2011, le travail dissimulé représenterait un manque à gagner en cotisations sociales entre 13,5 et 15,8 milliards d'euros, un montant proche du déficit de la Sécurité sociale en 2013. Et l'économie souterraine – incluant la fraude fiscale et les activités criminelles – pèserait 10,8% du PIB, soit près de 220 milliards d'euros, selon l'économiste autrichien Friedrich Schneider. "Le travail illégal est un dumping social qui pèse sur l'ensemble de notre modèle", martèle Michel Sapin, le ministre du Travail.

Un tiers des Français

Avec la crise et le "ras-le-bol fiscal", le phénomène explose. Ainsi, un tiers des Français déclarent "travailler ou avoir travaillé au noir", contre 13% en 2008, d'après un sondage de la société Market Audit pour une entreprise de services à la personne. La part de travail dissimulé atteindrait 54% dans les gardes d'enfants occasionnelles et 42% dans l'accompagnement des seniors. Et la proportion de "travail gris", la déclaration partielle des heures effectuées, aurait bondi de 18 points pour les tâches ménagères.

"L'emploi à domicile, qui augmentait de 5% par an pendant la décennie 2000, a connu une baisse des heures déclarées après la réduction des avantages décidés par les gouvernements Fillon et Ayrault", déplore Marie-Béatrice Levaux, présidente de la Fédération des particuliers employeurs. Un constat confirmé par l'économiste Gilles Saint-Paul : "Le travail dissimulé est directement influencé par les changements de fiscalité, notamment sur les niches qui avaient pour objet de ramener certaines activités dans le giron officiel."

Combines variées

A côté du travail au noir courant des particuliers, les fraudes des entreprises deviennent de plus en plus sophistiquées. Désormais, les employeurs veillent à préserver une apparence de légalité : ils remplissent consciencieusement toutes les déclarations préalables à l'embauche, au cas où il y aurait un contrôle, et paient sous le manteau seulement une partie des heures. "Avant, lors des contrôles, on comptait parmi les salariés présents ceux qui étaient déclarés ou pas, constate Didier Deloose. Maintenant, il faut identifier les clients, reconstituer le chiffre d'affaires et voir s'il correspond aux heures déclarées."

Les patrons fraudeurs n'hésitent pas à simuler une baisse d'activité, difficilement vérifiable avec la crise. "L'entreprise met des salariés au chômage partiel. Officiellement, ils ne travaillent que deux jours, en fait, ils sont là presque toute la semaine", explique Geoffroy Fougeray, de la Délégation nationale de lutte contre la fraude (DNLF).

Et de plus en plus d'employeurs maquillent leurs postes grâce à la technique des "faux statuts". Jeunes qui enchaînent les stages sans être titularisés, pseudo-indépendants qui n'ont qu'un seul client, retraités devenant autoentrepreneurs pour continuer à travailler avec leur ex-employeur... Les combines sont variées. Même les bénévoles sont dans le collimateur. En octobre, l'Urssaf a contrôlé les volontaires chargés d'accompagner les officiels lors du match de foot France-Ukraine. Objectif : détecter d'éventuelles rétributions en nature, et mettre en garde la Fédération française de football en vue de l'Euro 2016 en France.

Mais ce sont les arnaques internationales qui inquiètent le plus. "L'Europe est devenue une vaste plateforme favorisant les fraudes", déplore Patrick Knittel, à la tête de l'Office central de lutte contre le travail illégal (OCLTI), service d'élite chargé de traquer les gros trafics. Le révélateur : l'explosion des travailleurs détachés provenant de l'Union européenne (220.000 en 2013), multiplié par 30 depuis 2000.

Aubaine européenne

"Vous cherchez un spécialiste bien qualifié ? Vous voulez réduire les frais d'emploi ? Rien de plus facile !" claironne la société polonaise Eurokontakt Projekt Serwis, dans l'une des

milliers d'annonces reçues par nos entreprises du bâtiment. Certes, une société polonaise peut "détacher" temporairement un salarié en France, si elle le rémunère au moins au smic, les charges sociales étant versées en Pologne. "Mais il y aurait 400.000 travailleurs détachés non déclarés qui réalisent 50 à 70 heures par semaine, avec parfois des salaires de 400 à 500 euros par mois", s'alarme Didier Ridoret, président de la Fédération française du bâtiment. Les grands groupes français du secteur profitent aussi du phénomène. "Ils acceptent, parfois en connaissance de cause, de faire appel à des sociétés étrangères en infraction", déplore Patrick Knittel.

Autre activité très touchée par ces tricheries : le transport. Notamment les routiers, qui ont multiplié les filiales dans les pays de l'Est, envoyant ensuite leurs chauffeurs en France pour des salaires deux fois moindres. Quant aux compagnies aériennes, elles déclarent souvent leur personnel dans des pays aux charges light (Irlande, Royaume-Uni), alors qu'elles opèrent en France. Lourdemment condamnée pour travail dissimulé en 2010, easyJet a depuis régularisé tous ses salariés à la Sécu. En revanche, Ryanair et plusieurs groupes étrangers s'y refusent.

Et les contrôles alors ?

Alors, face à ces fraudeurs habiles, que fait la police ? Elle s'adapte tant bien que mal en se spécialisant. Au ministère du Travail, les 2.500 contrôleurs et inspecteurs quadrillant le territoire étaient tous censés traquer le travail dissimulé. Désormais, des task forces vont être créées en région – encore modestes (trois à douze agents) –, une cellule nationale s'occupant des grandes entreprises et des fraudes sophistiquées. Et leurs pouvoirs ont été accrus : ils peuvent exiger les relevés bancaires des entreprises et fermer des établissements pendant trois mois sans attendre un procès. "Il y a eu 200 fermetures administratives en 2012 et bien plus en 2013", se félicite Geoffroy Fougeray.

Mais le dispositif reste éparpillé. Douaniers, policiers, gendarmes, inspecteurs du travail, Urssaf... Une dizaine d'administrations luttent contre le travail illégal. "Chez nos voisins, c'est plus simple. Les forces de police ne sont pas concernées, il n'y a qu'un corps de contrôle", pointe un haut fonctionnaire. Au lieu de cela, l'Etat a créé l'OCLTI pour la répression, la DNLF pour la coordination, les Codaf, dans les

départements, cohabitant avec des CTOR, plus opérationnels, sans oublier les Celtif de la gendarmerie ! Pour traquer le travail au noir, notre millefeuille administratif est loin d'être un avantage...

David Bensoussan et Thierry Fabre

Cambadelis (PS) : « Quel bordel ! »

« Quel bordel », s'exclame le député socialiste de Paris Jean-Christophe Cambadelis sur son blog, commentant les affaires ... de sa propre majorité. Il écrit :

« En France on défile contre une loi pour ce qu'elle n'est pas. Et le gouvernement la retire non pour ce qu'elle contient mais pour les amendements qu'elle pourrait induire... C'est Shadok Time ! »

Sa conclusion :

« Un peu de sens des responsabilités ne serait pas superflu ! »

nouvelobs.com-Pierre Haski

LAPRESSEENREVUE.EU

VIII) Hollande aux Etats-Unis : les honneurs d'accord, mais l'économie d'abord

Pour la première fois en presque vingt ans, un Président français sera reçu à partir de lundi en visite d'Etat à Washington. Si le symbole diplomatique est fort, c'est sur le terrain économique que se jouera la partie pour François Hollande.



La dernière visite en date (et sa première en tant que président) de François Hollande aux Etats-Unis remonte à mai 2012, à l'occasion d'un G8.

Fraîchement célibataire, François Hollande ne s'envole pas moins pour une lune de miel outre-Atlantique. Le Président, qui entame lundi une visite d'Etat de trois jours aux Etats-Unis, n'est que le quatrième chef d'Etat à être ainsi reçu par Barack Obama avec tous les honneurs. Et avant lui, il faut remonter à presque vingt ans pour trouver le dernier Français (Jacques Chirac) à avoir entendu les 21 coups de canon rituels qui l'accueilleront à la Maison-Blanche. Le socialiste ne devrait donc pas boudier son plaisir, comme un pied-de-nez à son prédécesseur qui, bien que surnommé "Sarko l'Américain", n'avait jamais eu droit à tant d'égards.

Histoire d'enfoncer le clou, le séjour commencera lundi à Monticello (Virginie) par une visite de la demeure de Thomas Jefferson, troisième président des Etats-Unis (1801-1809) et francophile notoire. En emmenant son hôte dans ce domaine aux caves garnies de grands bordeaux et aux bibliothèques fournies en littérature française, Barack Obama souligne donc l'amitié historique qui lie les deux pays. Après une décennie de refroidissement suite au "non" de Paris à la guerre en Irak, puis à l'inimitié personnelle entre le démocrate et Nicolas Sarkozy, voilà pour les symboles d'une relation apaisée.

"French bashing" économique

Mais si la France a retrouvé son aura diplomatique, c'est sur le terrain économique qu'elle est aujourd'hui l'objet d'un sport très apprécié par les Américains : le "French bashing". Champion de la discipline, le PDG du fabricant de pneus Titan, Maurice Taylor (repreneur de l'usine Goodyear d'Amiens-Nord) s'était illustré en fustigeant les ouvriers français ne travaillant, selon lui, que "trois heures par jour". Plus récemment, le magazine Newsweek a publié une charge virulente contre la politique économique et fiscale du gouvernement, tout simplement intitulée "La chute de la France".

Et si les Américains continuent d'être les premiers investisseurs étrangers sur le territoire (23%), seulement 13% des entreprises ayant investi dans l'Hexagone en ont une "perception positive", selon un sondage réalisé à l'automne dernier par la chambre de commerce américaine. De leur point de vue, les bâtons placés par le gouvernement français dans les roues de Dailymotion, Netflix et Uber relèvent ainsi d'absurdes réflexes protectionnistes. Et la dénonciation, par François Hollande, des pratiques d'"optimisation fiscale" des géants américains de l'Internet, n'arrange rien à ce décalage avec les acteurs de la nouvelle économie.

Pour tenter de dissiper les malentendus, le Président a donc prévu de se rendre mercredi en Californie. Dans la Silicon Valley, il rencontrera notamment le patron de Google, Eric Schmidt, trente ans tout juste après que Mitterrand y a rencontré le jeune fondateur d'Apple, un certain Steve Jobs. Si la France veut surfer sur la vague de la croissance économique américaine renaissante, c'est donc bien cette troisième journée qui sera la clé de son séjour. Comme le résume la fameuse phrase de Bill Clinton : "It's the economy, stupid".



Thomas Vampouille

A suivre...

La Presse en Revue
